
ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par TRADING EL/RAFY GOLD, représentée par Monsieur Raphael MONTOLIO, le 25 mars 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage au restaurant WOK & BRAISE 41 Rue Ampère à PÉRONNAS, le mercredi 25 mars 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Raphael MONTOLIO est **AUTORISÉ** à effectuer une Vente au Déballage – au restaurant WOK & BRAISE 41 Rue Ampère à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra 41 Rue Ampère à PÉRONNAS le :

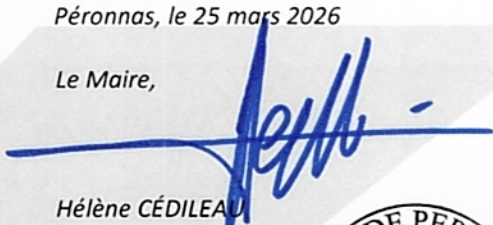
Mercredi 25 mars 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- **Monsieur Raphael MONTOLIO** – Cours Franklin Roosevelt 69006 LYON
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 25 mars 2026

Le Maire,


Hélène CÉDILEAU

